

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	13 (1905)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Bièvre, Bérolle, Basuges et St-Prex : analyse toponymique du passage du Cartulaire de Lausanne relatif à la mort de saint Prothais
<b>Autor:</b>	Burnet, E.-L.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-14019">https://doi.org/10.5169/seals-14019</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

## BIÈRE, BÉROLLE, BASUGES ET ST-PREX

*Analyse toponymique du passage du Cartulaire de Lausanne relativ à la mort de saint Prothais.*

La « Chronique des évêques » du Cartulaire de Lausanne rapporte que saint Prothais, évêque de cette ville, étant mort dans le Jura, on se mit en mesure de ramener son corps à la cité épiscopale<sup>1</sup>. Dans ce but on lui fit, au pied de la montagne, un cercueil provisoire qu'on remplaça dès qu'on le put par un autre plus convenable. Les deux endroits où l'on s'arrêta à cet effet auraient pris, en souvenir de cette double circonstance, les noms de Bérolle, soit petite bière (*locus* qui dicitur *Birula* quia ibi fuit facta ei quedam parva bieri quod latine dicitur *ferertrum*), et de Bière (*villa* que dicitur *Bieri* quia factum fuit ei unum maius *ferertrum* quod vulgari dicitur *bieri*<sup>2</sup>). Arrivés au bord du lac, dans une localité appelée à cette époque Basuges, maintenant St-Prex<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Saint Prothais occupa le siège épiscopal ou au commencement du VI<sup>me</sup> siècle, ou, plus probablement, vers le milieu du VII<sup>me</sup>. Cf. Schmitt et Gremaud : *Mém. histor. sur le Lioc. de Laus.*, p. 211 et suiv. (dans *Mémor. Frib.*, année 1855).

<sup>2</sup> A serrer le sens de près, *ferertrum* désigne moins le cercueil que la civière qui supporte le corps, et bière, à l'origine, avait la même signification.

<sup>3</sup> Saint-Prex (*Sanctus-Prothasius*), nom de lieu, apparaît pour la première fois dans un acte daté de la VI<sup>me</sup> année de l'empereur Charles-le-Gros, soit de 886 (Cartul. Laus., p. 275).

continue le cartulaire (villa que modo dicitur Sanctus-Prothasius, que tunc dicebatur Basuges), les porteurs renoncèrent, pour une raison quelconque, à pousser plus loin. Le saint, dont le corps avait été déposé dans l'église du lieu, y fut enseveli et on éleva un autel en son honneur sur la place même où il reposait.<sup>1</sup>

Ce récit, plus développé dans l'original, est curieux par ses détails. Il présente en outre un intérêt d'un genre tout spécial. C'est la première fois probablement qu'on a tenté dans nos régions l'explication de quelques-uns de nos noms de lieu. Conon d'Estavayer, le rédacteur du Cartulaire, est un précurseur, et ses essais d'étymologie méritent d'être salués au passage, malgré la fantaisie et même la naïveté qui caractérisent les deux premiers d'entre eux.

Il n'est guère vraisemblable, en effet, que les noms de Bérolle et de Bière aient eu l'origine que Conon leur attribue.

Bière, par exemple, est rattaché communément, avec toute apparence de raison, à un vocable qui a disparu de la langue et que divers actes nous ont conservé sous les formes latinisées de beria, bieria, bera, berra, etc. Ce terme — d'origine probablement germanique, du vieil allemand bar qui a le sens de dénudé — servait à désigner une étendue de terrain inculte et plane, une sorte de lande, un pâturage vague. Ce caractère de terrain plat s'accorde bien avec la situation du village de Bière.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> *Cartul. Laus.*, p. 28 et 29.

<sup>2</sup> Sur l'étymologie de Bière (1188, Biria, Beria; 1211, Bieri) et de Bérolle, Studer : *Schweizer Ortsnamen*, Zurich, 1896, p. 64 et 67; Gatschet : *Ortszymologische Forschungen als Beiträge zu einer Toponomastik der Schweiz*, Berne, 1867; p. 69 et 79. Sur la signification de Bera, Biera, Ducange : *Glossarium*.

Le nom de notre village de Bière n'est pas isolé; la forêt de Fontainebleau, par exemple, ou une partie de cette forêt, portait anciennement le nom de forêt de Bière, Bierra Sylva (Quicherat : *Formation française des anciens noms de lieux*, Paris, 1867, p. 142; Giry : *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 406).

Bérolle serait une forme dérivée du même mot obtenue au moyen du suffixe diminutif olus.<sup>1</sup>

Pour ce qui a trait à Basuges et à St-Prex le Cartulaire est plus intéressant et mérite qu'on s'arrête davantage.

Basuges est, que nous sachions, avec un lieu-dit du canton de Neuchâtel — Basuge près Bevaix — le seul spécimen en Suisse romande d'un groupe de noms répandus sur toute la surface de la France et dont la parenté est aisément reconnaissable sous les formes variées qu'ils affectent, Bazeuges (Haute-Vienne), Bazauges (Charente-Inférieure), Eazoches (Aisne), Bazouges, Bazugues, Bazoque, et même, par la mutation de l's en r, Baroche. Tous ces noms représentent le latin *basilica* dont ils proviennent très régulièrement malgré l'apparence.<sup>2</sup>

Le sens du mot *basilica* a passablement varié dans la suite des temps. A Rome et dans les villes romaines ce terme s'appliquait à de vastes bâtiments couverts qui servaient de bourses commerciales, de salles de tribunal, de salles des pas-perdus, et dont la caractéristique consistait à être disposées de façon à pouvoir recevoir un nombreux public. Ils étaient donc tout désignés pour prêter leur type et leur nom aux nombreuses églises que les chrétiens, forcés

<sup>1</sup> Beria, Beriola, d'où Biérole ou Beirole = Bérolle. Comme vérole (pour vairole), variola, de varius (Littré. Dict.). Comme Glérolle, nom de lieu, commune de Rivaz (pour Glaïrolle. Formes latinisées Glerola, Glerula, Glareola, de glaire, glarea (Ducange), terrain couvert de gravier, grève (Gatschet : *Ortsetymolog. Forschung*).

<sup>2</sup> Par la chute de la voyelle atone occupant l'avant-dernière place du mot ; par l'affaiblissement de la gutturale c en une gutturale plus douce, ch ou g ; par la réduction de il en eu, ou, au... comme cheuve, de capillus, fougère, de flicaria, etc. Pour les noms du type *basilica*, Houzé : *Etude sur la signification des noms de lieux en France*, Paris, 1864, p. 53-55. Pour l'étymologie de Basoche et des noms de lieux issus de *basilica*, Brachet : *Dict. etymol. de la langue française*, Paris, s. d. Pour le sens, dont nous allons nous occuper, du mot *basilica* au moyen âge. Ducange : *Glossar*.

Gatschet : *Ortsetymolog. Forschung*, p. 205, propose pour Basuges l'insoutenable étymologie Bassus Vicus. Dans un ouvrage subséquent : *Promenade sur les bords du lac Léman*, Berne, 1867, il se range à l'étymologie *Basilica*.

jusqu'alors de pratiquer leur culte d'une manière plus ou moins occulte, se hâtèrent d'élever de toutes parts, lorsque la conversion de Constantin (commencement du IV<sup>e</sup> siècle) rendit leur religion prépondérante.

Le mot basilique est resté dans la terminologie chrétienne, mais de nos jours il ne s'applique plus qu'à certaines églises remarquables par leur grandeur ou leur importance, la basilique de St-Pierre de Rome par exemple. Au moyen âge, au contraire, basilica paraît avoir désigné des églises secondaires ; les cathédrales et les églises paroissiales étaient dites ecclesiæ. On a discuté sur la portée exacte du terme basilica, nous ne retiendrons ici qu'un sens spécial qui semble assuré, celui d'église, de chapelle, peut-être même par une déviation finale, de simple monument funéraire élevé sur la tombe ou contenant la tombe d'un personnage important<sup>1</sup>. Le Bazoches du département de l'Aisne que nous citions plus haut (dans les actes *Basilica, Basolca, puis Basochia*) tire son nom d'un oratoire construit sur l'emplacement de la sépulture des saints Rufin et Sévère.<sup>2</sup>

Le Cartulaire pose en fait que St-Prex a porté d'abord le nom de Basuges et qu'il a pris son nom actuel après l'ensevelissement de saint Prothais dans l'église de cette localité. Il établit manifestement un rapport de cause à effet entre ce

<sup>1</sup> Un article de la Loi salique précise cette signification de construction élevée sur une sépulture et sur la sépulture d'un personnage de premier ordre. Ce dernier point résulte de la différence de composition. Loi salique, texte III de Pardessus (VII<sup>e</sup> siècle), titre LV, de corporibus expoliatis.

« 2. — Si quis tumulum super hominem mortuum expoliaverit, solidos XV, culpabilis judicetur.

« 6. — Si quis basilicas — ou dans d'autres manuscrits basilicam — expoliaverit desuper hominem mortuum, solidos XXX, culpabilis judicetur. »

Les textes antérieurs I et II ne contiennent pas ce sixième article. Le dernier texte, V<sup>e</sup> (Lex emandata..., rédaction mise à jour et ramenée à une meilleure latinité faite par ordre de Charlemagne, 768), titre LVII, 7, remplace basilica par « domum in modum basilicæ factum. »

Pour la Loi salique et ses diverses rédactions, Pardessus : *La Loi salique, etc.*, Paris, 1843 (p. 35 et 36, 107 et 108, 257, 315, etc.).

<sup>2</sup> Houzé, p. 53.

dernier événement et le changement de nom qu'il croit pouvoir constater. Cette troisième explication de nom n'a pas les invraisemblances des deux précédentes, en réalité elle est aussi peu certaine.

On ne possède en effet aucun document quelconque pour appuyer le récit du Cartulaire, rien ne prouve, dans ces conditions, que celui-ci ne soit pas légendaire de tous points, comme le sont certains détails que nous avons éliminés<sup>1</sup>. Rien ne prouve, par conséquent, que saint Prothais ait réellement été enterré à St-Prex, ni que cette localité ait tiré son nom de cette circonstance. L'inverse même est possible, et ce serait alors le nom de la localité qui aurait suggéré cette partie de la légende. Enfin, il faut tenir compte qu'on connaît encore deux autres saints du nom de Prothais qu'on a pu choisir pour patrons de St-Prex, Prothais, martyrisé à Milan, au 1<sup>er</sup> siècle, en même temps que Gervais, son frère, et Prothais, évêque de Milan, mort en 352.<sup>2</sup>

Le seul indice d'authenticité qu'on puisse mettre en avant résulte d'un point du récit même, de ce nom de Bazuges que St-Prex aurait porté.

Cette dernière circonstance paraît présenter un caractère de certitude marqué ; on conçoit difficilement en effet, même dans le cas d'une pure légende, comment ce nom Basuges aurait pu s'introduire dans le récit s'il n'avait effectivement été appliqué à St-Prex à un moment donné.

Dans ces conditions on est facilement amené à établir un rapprochement entre ce sens particulier qu'avait le mot basilica dans le haut moyen âge et que nous avons signalé, celui d'édifice religieux élevé sur ou contenant la tombe

<sup>1</sup> Par exemple, le fait que les porteurs renoncèrent à aller plus loin que St-Prex parce que, lorsqu'ils voulaient reprendre le corps, celui-ci devint si lourd qu'il leur fut impossible de le soulever.

<sup>2</sup> Giry : *Tr. de diplom.*, *Liste des principaux saints*, p. 276 et suiv. Pour St-Gervais et St-Prothais Jaques de Voragine : *La légende dorée*, (édit. G. B., Paris, 1854, t. I, p. 286) ; Guillot : *Le Temple de St-Gervais à Genève*, Genève, 1903, p. 1 et suiv.

d'un personnage important, et le fait relaté par le Cartulaire, la sépulture d'un évêque de Lausanne dans l'église de St-Prex.

Evidemment il peut s'agir ici d'une simple coïncidence, cependant une hypothèse se présente, très séduisante, et, sans vouloir lui attribuer une trop grande portée, qui rendrait compte à la fois et de ce nom de Basuges et de celui de St-Prex.

Le nom de basilique de saint Prothais, basilica Sancti Prothasii, basuges de St-Prex, aurait été donné à l'église de St-Prex à la suite de l'ensevelissement du saint dans l'église de cette localité, ensevelissement qui aurait bien réellement eu lieu, et de là aurait passé au village, remplaçant un nom plus ancien qui reste inconnu, puis se serait réduit à St-Prex seul, comme ont fait tous les noms de lieu formés du nom d'un saint et qui nécessairement ont commencé par être des noms composés, paroisse de, église de..., etc. On remarquera que l'église elle-même, qui était dédiée à la Vierge-Marie n'avait pas changé de vocable ; le nom de Basuges, etc., s'il a existé, n'était qu'une appellation populaire, mais qui dans l'usage avait supplanté l'autre.<sup>1</sup>

Le récit du Cartulaire par lequel, au moment de la mort de saint Prothais, St-Prex s'appelait déjà Bazuges, n'est pas une objection insurmontable. Au XIII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où Conon d'Estavayer écrivait, la réduction de Basuges de St-Prex en St-Prex était déjà effectuée, on gardait le souvenir vague de Basuges comme d'une appellation ancienne et par une pente naturelle, toute notion d'un nom primitif composé s'étant effacée, on le reculait dans le passé pour en faire le prédécesseur du nom existant.

Dureste, toute question de preuve, interne ou externe, directe

<sup>1</sup> « In ecclesia que dedicata erat in honore beate Marie », dit le récit du Cartulaire, et ce vocable persiste, comme en témoigne le sommaire de l'acte de donation fait par Reginold au Chapitre (fin du IX<sup>e</sup> siècle) : *Donatio quam fecit Reginoldus Sancte-Marie de Sancto-Prothasio* (Cartul. Laus., p. 275).

ou indirecte, mise de côté, le fait même de l'ensevelissement de Prothais à St-Prex ne présente rien que de vraisemblable.

En effet St-Prex, nom de lieu, vient incontestablement de saint Prothais, nom de personne.

D'autre part il n'est pas probable qu'il s'agisse en l'espèce de saint Prothais, évêque de Milan. Quelle raison aurait motivé le choix de ce saint très peu connu et resté tout local ?

Il n'est pas probable non plus qu'il faille s'arrêter à saint Prothais martyr. Celui-ci est plus connu que le précédent, mais on ne le sépare guère de son frère, Gervais. St-Augustin cite, par exemple, une église des environs de Reggio qui était placée sous leur double vocable<sup>1</sup>. Les noms de lieu qui dérivent du nom de ce saint seul sont du reste très rares, si même il en existe. Le Dictionnaire des Postes françaises n'en fournit aucun exemple, une seule localité, dite St-Pré, pourrait lui être rattachée, encore représentée peut-être *Sanctus Priscus* ou *Sanctus Præjectus*.<sup>2</sup>

Reste donc saint Prothais, évêque de Lausanne. Mais pour que le nom d'une localité ait pu provenir de celui de ce personnage, encore a-t-il fallu une circonstance déterminante. Pourquoi pas alors, aussi bien et mieux que toute autre, la circonstance, en définitive très plausible, qui nous est indiquée par le Cartulaire ? Les preuves positives manquent à la vérité, mais les négatives font, si possible, encore plus complètement défaut.

Les auteurs qui inclinent à révoquer en doute cette partie du récit du Cartulaire, ou ce récit tout entier<sup>3</sup>, à cause de l'absence de confirmation, nous paraissent ne pas avoir tenu un suffisant compte de cet aspect de la question.

Juillet 1904.

E.-L. BURNET.

<sup>1</sup> *Légende dorée*, I, p. 287.

<sup>2</sup> Giry : *Liste des principaux saints*.

<sup>3</sup> M. Du Mont, par exemple (Ruchat : *Abrégué de l'hist. ecclés. du Pays de Vaud, accrue... de notes de M. Du Mont*, biblioth. de la Biblioth. cant. de Laus., Lausanne, 1858, note V, p. 130) ; MM. Martignier et De Crousaz : *L'ict. hist. du canton de Vaud*, art. St-Prex.